



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

Principales stratégies pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé du Président

1. Le 16 mars 2016, la Commission de la condition de la femme a tenu, au titre du thème prioritaire de sa soixantième session, « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable », une table ronde consacrée aux stratégies de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Vice-Présidente de la Commission, Šejla Đurbuzović, a animé le débat, dont les principaux intervenants ont été la Directrice du développement social au Département de la planification nationale, Alejandra Corchuelo (Colombie); le Professeur d'économie Andrew Glyn de l'Université du Massachusetts (Amherst), James Heintz (États-Unis d'Amérique); la Statisticienne en chef et Directrice exécutive du Service de statistique, Philomena Efua Nyarko (Ghana); la Conseillère principale de la Fondation Dag Hammarskjöld, Anita Nayar (Inde); la Conseillère principale pour l'égalité des sexes au Département des affaires étrangères et du commerce, Sally Moyle (Australie).



2. Les participants ont répertorié les principales stratégies pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les échanges de vues ont permis de mettre en évidence des exemples de bonnes pratiques, de leçons apprises et de possibilités à exploiter pour l'application intégrale, effective et accélérée du Programme d'action de Beijing dans le cadre du Programme 2030. Des représentants de 11 États Membres et de trois organisations de la société civile se sont exprimés et ont posé des questions aux experts.

3. Les intervenants ont souligné que l'application du Programme 2030 et celle du Programme d'action de Beijing devaient être coordonnées pour assurer une évolution rapide et régulière des conditions de vie des femmes et des filles. Il était urgent de reconnaître les inégalités multiples et croisées auxquelles ces dernières faisaient face ainsi que la nécessité de garantir l'égalité réelle, notamment l'égalité des chances et de jouissance des droits fondamentaux. De l'avis des participants, le principe d'égalité des sexes devait imprégner l'ensemble de la mise en œuvre du Programme 2030, dont l'universalité a aussi été soulignée.

Dispositifs institutionnels et cadres d'action nationaux intégrant la problématique hommes-femmes

4. Les autorités devaient pouvoir s'appuyer sur de solides dispositifs institutionnels et mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes pour assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants ont souligné que l'implication de toutes les parties prenantes était essentielle à l'élaboration de politiques efficaces, inclusives et responsables. Ils ont estimé que des ministères de l'égalité bien implantés pouvaient mobiliser les autres ministères, notamment ceux de la planification et des finances, et promouvoir des partenariats. Ils ont indiqué qu'ils étaient favorables à la création de mécanismes interinstitutions et à la nomination de coordonnateurs des questions d'égalité des sexes afin de contribuer à une démarche institutionnelle concertée pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Les participants ont mis en évidence plusieurs obstacles à la mise en place de ces différents éléments, notamment les contraintes financières, l'insuffisance de l'analyse et de l'évaluation des politiques et l'échange limité des bonnes pratiques au niveau mondial.

Financement de l'égalité des sexes et cadres d'action macroéconomiques

6. Les participants ont souligné que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030 exigeait à la fois une ferme volonté politique, la mise à disposition de ressources financières et des politiques macroéconomiques adaptées. Ils ont souligné l'importance de la mobilisation des ressources intérieures, de l'aide publique au développement et de l'appui du secteur privé. S'agissant de la mobilisation des ressources intérieures, on pouvait envisager des mesures comme l'imposition progressive; le recouvrement plus efficace des impôts, y compris les nouveaux prélèvements sur les transactions financières et les exportations de ressources naturelles, peu taxées; l'analyse des

budgets pour déterminer leur incidence sur l'égalité des sexes; et la redistribution des dépenses en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

7. La participation des femmes au marché du travail était essentielle à la croissance économique et au partage de la prospérité et devait être facilitée par un développement des services de garde d'enfants et de protection sociale. Les femmes étaient surreprésentées dans les emplois peu rémunérés, précaires, non protégés et informels, ce qui entravait leur autonomisation.

8. Les participants ont considéré que la viabilité économique était indissociable de la reconnaissance, de la réduction et de la redistribution des activités de prise en charge non rémunérées, qui étaient assumées en majeure partie par les femmes et les filles. Ces activités n'étaient pas comptabilisées dans les chiffres nationaux, notamment dans le produit intérieur brut, auquel elles contribuaient pourtant pour une grande part, et n'étaient généralement pas prises en compte dans la politique économique.

9. Pour réduire l'écart de rémunération entre les sexes, on pouvait notamment faire appel à des dispositifs de surveillance et des systèmes de gratifications, intervenir par le biais des mécanismes de négociation collective, porter plainte ou saisir les organes chargés des droits de l'homme. Une stratégie consistait à exiger des entreprises de plus de 100 salariés qu'elles rendent compte de l'équité salariale.

10. Les participants ont insisté sur le rôle important joué par les groupes de défense des droits des femmes et les syndicats pour favoriser l'accès des femmes à un travail décent et à la protection sociale, qui couvraient aussi des aspects comme les services de garde, les soins de santé, le salaire minimum et les retraites. Ils ont reconnu qu'il fallait protéger le droit d'association des femmes.

Données ventilées par sexe et statistiques sexospécifiques : suivi et examen

11. Les participants se sont engagés à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe ainsi que de statistiques et d'indicateurs sexospécifiques. Ils ont admis, cependant, que le suivi et l'examen de la mise en œuvre dans le respect de l'égalité des sexes du Programme 2030 soulevaient des difficultés statistiques.

12. Les participants ont fait observer que les institutions et les systèmes statistiques devaient être modernisés et leurs capacités techniques renforcées de façon à ce que les décisions et les mesures puissent être prises en toute connaissance de cause aux niveaux national, régional et mondial. Il fallait, dans cette optique, s'engager à mobiliser des ressources considérables, notamment financières.

13. Les différents pays devaient adapter et utiliser, selon leurs propres besoins, les méthodes de collecte de données et d'analyse statistique (enquêtes, entretiens et mégadonnées). Chacun devait également élaborer un cadre ou un système national de suivi et d'examen. Les participants ont mis en avant le caractère complémentaire des données qualitatives et quantitatives, les premières révélant souvent des aspects inconnus des expériences, des besoins et des intérêts des femmes et des filles.

Égalité des sexes et durabilité environnementale

14. L'intégration des dimensions environnementale, sociale et économique de la durabilité était indispensable pour ne laisser personne de côté. Outre la mise en œuvre dans le respect de l'égalité des sexes du Programme 2030, les participants ont cité l'exemple des trois objectifs de développement durable relatifs à la sécurité alimentaire, à l'énergie durable et aux changements climatiques et des stratégies actuellement mises en œuvre pour réaliser ces objectifs dans une optique d'égalité des sexes. Ils ont lancé un appel en faveur de la création de mécanismes de mise en œuvre propres à faire progresser les politiques féministes, tout en assurant la responsabilité des institutions financières publiques et privées dans les domaines du financement du développement et de l'action pour le climat.

15. Certains participants ont attiré l'attention sur les obstacles structurels mondiaux s'opposant à la réalisation de ces objectifs, comme la réglementation financière et commerciale et les règles en matière d'investissement. L'une des stratégies proposées pour surmonter ces obstacles consistait à renforcer la solidarité entre les différents ministères et les groupes d'action sociale au niveau régional. Il était essentiel que les mouvements de femmes s'emploient à nouer des alliances avec les décideurs progressistes et féministes de façon à remédier aux obstacles structurels qui engendraient les inégalités, notamment entre les sexes, et les perpétuaient. Certains intervenants ont estimé que les politiques féministes devaient être ancrées dans les réalités régionales afin de favoriser les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en veillant à assurer la viabilité environnementale et économique. Pour mettre en œuvre à la fois le Programme d'action de Beijing et le Programme 2030, les institutions nationales et régionales de développement devaient redynamiser la solidarité régionale dans l'intérêt de la justice pour les femmes, de l'équité environnementale et de la justice économique.
